



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 1487

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la revalorisation de certains corps titulaires de la fonction publique hospitalière ne faisant pas partie du personnel médical. Les postes occupés par le personnel non médical sont très techniques. Pour accéder aux corps et emplois de la fonction publique hospitalière, ces personnes ont dû passer des concours compliqués et obligatoires. Le personnel non médical est essentiel au bon fonctionnement de l'ensemble des services de santé. Malgré cela, ces agents publics estiment que l'État est peu reconnaissant à leur égard, que ce soit sur le plan de l'avancement dans leur carrière, sur le plan de la revalorisation des salaires, etc. En outre, depuis plusieurs années, il y a eu une recrudescence d'emplois de contractuels (pas seulement à des postes non qualifiés). Ces formes de recrutement sont plus avantageuses pour ceux qui y accèdent : de fait, ils n'ont pas à passer les concours ; ils peuvent négocier leur salaire. Il lui demande de bien vouloir le tenir informé de sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1487

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4434

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)